



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service des affaires communales

Service des affaires communales
Case postale 3965
1211 Genève 3

N/réf. : OLF/iga

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu 03 MARS 2020 11 MARS 2020
Décision:
A traiter par:
Copies: SCM Dme Theubet

Au Conseil administratif
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

Genève, le 28 février 2020

Concerne : traitement des PRD – séances du conseil municipal des 4 et 5 février 2020

Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Dans le cadre de l'examen usuel des délibérations, le service des affaires communales (SAFCO) a porté à mon attention plusieurs PRD votées par le conseil municipal de la Ville de Genève les 4 et 5 février 2020.

A l'examen des actes référencés sous PRD-66, PRD-72, PRD-205 et PRD-206, il ressort qu'ils ne remplissent pas les conditions de forme et de fond prévues à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) et le règlement d'application de la LAC (RAC – B 05.01).

En effet, l'article 30 LAC énumère la liste exhaustive des objets à voter sous forme de délibérations. Considérant le caractère strictement déclaratif ressortant à la lecture des actes précités, ces derniers n'entrent pas dans le champ d'application de cet article et doivent être requalifiés comme résolutions. De ce fait, nous vous prions de bien vouloir les faire enlever du pilier public.

S'agissant des actes référencés sous PRD-124 et PRD-238, ils seront admis comme délibérations et exécutoires, sous réserve de l'approbation du département de la cohésion sociale. Néanmoins, il convient de relever que les conditions stipulées aux articles 30, alinéa 1, lettre e et alinéa 4 LAC et ne sont pas entièrement respectées puisque ces actes ne mentionnent pas clairement l'ouverture du crédit ainsi que les moyens de le couvrir et ne comportent aucun titre.

Le SAFCO vous prie de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de ma considération distinguée.


Olivia Le Fort
Directrice

Copie à : Bureau du conseil municipal de la Ville de Genève